

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 19.557.541 €
Siège social 5-6 Place de l'Iris – Tour Manhattan
92400 COURBEVOIE
349 763 375 RCS Nanterre



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

DU 10 MAI 2011

Le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Nomination d'administrateurs ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION

(Nomination de Caroline Fortier en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires

- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Caroline Fortier en qualité d'administrateur pour une durée de 2 années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

- voix pour 50.360.615
- voix contre 115.629
- voix en abstention 0

SEIZIEME RESOLUTION

(Nomination de Victoire de Margerie en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires

- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Victoire de Margerie en qualité d'administrateur pour une durée de 2 années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

- voix pour 50.360.615
- voix contre 115.629
- voix en abstention 0

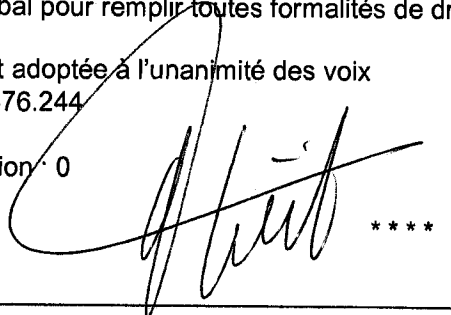
VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

- voix pour 50.476.244
- voix contre 0
- voix en abstention 0



Certifié conforme

Dominique Giraudier, Directeur Général